

Marseille en grand : la Société des écoles dans la tourmente

LE PARQUET DE MARSEILLE A OUVERT UNE ENQUÊTE À LA SUITE D'UN SIGNALEMENT DU PRÉFET DE RÉGION EN SEPTEMBRE 2025 SUR LES CONDITIONS D'ACHAT SANS MISE EN CONCURRENCE DE PRÉFABRIQUÉS POUR 1,4 MILLION D'EUROS PAR LA SOCIÉTÉ DES ÉCOLES MARSEILLAISES. LA VILLE DE MARSEILLE ESTIME QU'IL S'AGIT D'UNE "POSITION ASSUMÉE ET PARTAGÉE ENTRE LA VILLE ET L'ÉTAT".

🔒 3 min ▪ Sylvain PIGNOL spignol@laprovence.com



Georges-François Leclerc a écrit au procureur pour dénoncer un possible "favoritisme" dans l'attribution d'un marché public dans la Spem présidée par Benoît Payan. / **PH. F. PENNANT**

Que s'est-il passé au sein de la société des écoles en charge du Plan Marseille en grand ? Selon le site Blast, le parquet de Marseille a ouvert une enquête pour "favoritisme" dans l'attribution d'un marché public par la Société publique des écoles marseillaises (Spem) en 2025. Le parquet de Marseille a confirmé à *La Provence* l'ouverture de cette enquête, sans préciser toutefois les chefs d'accusation visés.

Le 15 septembre 2025, le préfet de la région Paca, Georges-François Leclerc, aujourd'hui directeur de cabinet du président de la République, adresse un

courrier au procureur de la République.

Dans cette lettre reproduite lundi par Blast, le représentant de l'État dénonce l'achat "*sans mise en concurrence*", début 2025, d'une école provisoire en préfabriqués par la Spem, pour un montant de 1,4 million d'euros. Ces structures modulaires, jusqu'alors installées sur le site de reconstruction d'une autre école marseillaise, devaient héberger des élèves de l'école Saint-André La Castellane, dont le chantier venait d'être mis à l'arrêt après la défaillance de l'entreprise italienne chargée de sa reconstruction.

Cet achat aurait été validé malgré plusieurs alertes des services juridiques de la Spem et de la Ville de Marseille sur le risque pénal en raison de l'absence de mise en concurrence avec d'autres entreprises proposant le même type de préfabriqués.

Cet achat aurait ainsi été avalisé le 25 février 2025 et confirmée l'été suivant par le conseil d'administration de la Société des écoles, société publique détenue à 50/50 par la Ville de Marseille et l'État, et présidée par le maire de Marseille Benoît Payan (DVG). Elle doit mobiliser 1,5 milliard d'euros, dont 400 millions apportés par l'État, pour rénover 188 des 470 écoles marseillaises. Elle a été créée dans le cadre du plan Marseille en grand, lancé par Emmanuel Macron en septembre 2021. Dans un communiqué, la Ville de Marseille estime qu'à travers cette opération, "*l'objectif partagé par l'ensemble des administrateurs de la Spem était l'installation de nouveaux bâtiments modulaires pour la continuité du service public de restauration sur la pause méridienne avant la rentrée de septembre 2025*". Un choix qui aurait été dicté dans l'intérêt des élèves de l'école Saint-André La Castellane, donc.

Dans sa réponse à *La Provence*, la Ville de Marseille insiste sur le fait que "*n'étant pas autorisée légalement à procéder elle-même au rachat de modulaires provisoires, elle a demandé à la Spem, avec l'accord de l'ensemble de ses actionnaires, si celle-ci pouvait procéder au rachat (des préfabriqués). Il s'agissait donc bien d'une position assumée et partagée entre la Ville et l'État, et*

connue de l'ensemble des parties prenantes." Car au sein du conseil d'administration de la Spem, État et Ville siègent à parité, avec le même nombre d'administrateurs. Dont le maire Benoît Payan, donc, mais également le préfet, à l'époque Georges-François Leclerc.

Contacté par *La Provence*, Georges-François Leclerc n'a pas souhaité s'exprimer. Interrogé par l'AFP, l'entourage d'Emmanuel Macron estime que l'ex-préfet Leclerc *"a fait ce qu'il devait faire dans les fonctions qui étaient les siennes pour préserver l'intégrité d'un projet présidentiel"*.